



ARRÊTÉ

PRIS LE 02 AVR. 2026

Administration générale
AB/LE

2026-n° 003

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260402-AG2026AR009-AU
Date de réception préfecture : 02/04/2026

OBJET : Désignation et délégation de signature et de fonctions à Madame

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, R 2122-8 et R 2122-10 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Civil ;

VU le Code électoral, et notamment son article 18 ;

VU la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n°2017-270 du 1er mars 2017 ;

VU le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du 1 de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 par l'instruction du 29 mars 2002 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services, et notamment ceux relatifs aux actes d'état civil, en octroyant une délégation de signature et de fonctions à un fonctionnaire municipal, et à l'établissement des listes électorales, en désignant le(s) agent(s) en charge du renseignement du Répertoire électoral unique (REU) ;

CONSIDERANT que Madame , rédacteur principal de 2^{ème} classe, titulaire, exerce les fonctions de responsable du service des élections et des étrangers ;

ARRETE

Article 1 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à partir de ce jour, à Madame [nom], rédacteur principal de 2^{ème} classe, titulaire, exerçant les fonctions de responsable du service des élections et des étrangers, délégation de signature pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- La légalisation des signatures ;
- Le certificat de célibat;
- Le certificat de vie;
- Le certificat de déclaration de vie commune;
- Le certificat de changement de domicile;
- Le certificat de domicile;
- L'attestation de recensement citoyen;
- L'attestation d'affichage;
- L'attestation de réception de pli d'huissiers;
- La déclaration de perte de titre d'identité concomitante à une demande;
- Le récépissé de dépôt d'une demande d'attestation d'accueil
- Le certificat de présence des usagers
- L'accusé de réception de document relative au recensement à la population
- Bon de destruction de formulaires surnuméraires
- Bordereau d'envoi
- Accusé réception des colis

Article 2 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à partir de ce jour, à Madame [nom], rédacteur, titulaire, exerçant les fonctions de responsable du service élections – service aux étrangers, délégation de signature pour les documents listés ci-dessous, relatifs à l'établissement des listes électorales :

- Dépôt de la demande d'inscription sur la liste électorale,
- Notification de la décision rendue suite à l'inscription sur la liste électorale,
- Attestation d'inscription électorale

Article 3 : La signature des actes pris par Madame [nom], dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

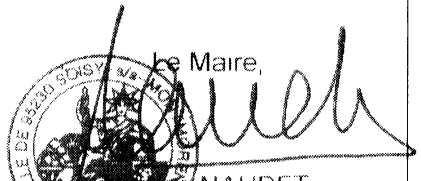
Par délégation du Maire,

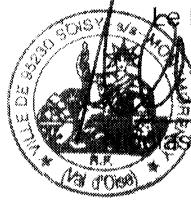
Responsable du service élections – service aux étrangers

La signature et le paraphe de Madame [nom] sont déposés en annexe au présent arrêté.

Article 4 : A partir de ce jour, Madame Véronique SABATHIER est également désignée pour l'accès et le renseignement du Répertoire électoral unique (REU) auprès duquel la commune a créé un compte pour chaque agent désigné.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, et dont un exemplaire sera affiché et transmis au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sarcelles et au Procureur de la République.

Le Maire,

M. NAUDET



Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260402-AG2026-AR009-A
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le 02 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 03 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 03 AVR. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte